

# Rapport annuel du conseil d'établissement





1. Présentation du conseil d'établissement .....	4
1.1 Listes des membres du conseil d'établissement .....	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement .....	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus.....	16
Annexe 1 : Fonctions et pouvoirs liés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1).....	17
Annexe 2 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires .....	18
Annexe 3 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires.....	19
Annexe 10 : Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement.....	20
Annexe 11 : Soutien financier accordé aux parents en 2025-2026.....	21



## 2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
<b>POUVOIRS GÉNÉRAUX <sup>1</sup></b>			
Adoption du projet éducatif		Si autre décision :	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)		Si autre décision :	
Approbation des contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'usager écrit, dessine ou découpe l'année scolaire EN COURS (voir la <b>note</b> ci-bas)		Si autre décision :	** Voir l' <b>Annexe 1</b> pour les documents à joindre au présent rapport
Établissement des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents pour l'année scolaire EN COURS (voir la <b>note</b> ci-bas)		Si autre décision :	** Voir l' <b>Annexe 1</b> pour les documents à joindre au présent rapport

\*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

<sup>1</sup> D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

### POUVOIRS GÉNÉRAUX (SUITE)

Approbation de la liste du matériel d'usage personnel pour l'année scolaire EN COURS (voir la <b>note</b> ci-bas)		Si autre décision :	<b>** Voir l'Annexe 1</b> pour les documents à joindre au présent rapport
Adoption des règles de fonctionnement du service de garde		Si autre décision :	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		Si autre décision :	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		Si autre décision :	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		Si autre décision :	
Consultation sur les critères de sélection de la direction		Si autre décision :	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		Si autre décision :	
Transmission de documents à l'intention des parents		Si autre décision :	

**\*Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

### POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des modalités d'application du régime pédagogique		Si autre décision :	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire EN COURS (voir la <b>note</b> ci-bas)		Si autre décision :	
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant		Si autre décision :	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études		Si autre décision :	
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex: éducation à la sexualité)		Si autre décision :	
Approbation du temps alloué à chaque matière (Grilles-matières)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

**\*Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

**POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS**

Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) pour l'année scolaire EN COURS (voir la <b>note</b> ci-bas)		Si autre décision :	** Voir l' <b>Annexe 1</b> pour les documents à joindre au présent rapport
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

### POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) pour l'année scolaire EN COURS (voir la <b>note</b> ci-bas)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Consultation des parents		Si autre décision :	
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves		Si autre décision :	

\*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

**POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES**

Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

**POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES**

Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

**POUVOIRS LIÉS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (Fonds à destination spéciale)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Adoption du budget annuel de l'établissement		Si autre décision :  Si autre décision :  Si autre décision :	





### 2.3. Résultats obtenus

## Annexe 1

### Écoles primaires et secondaires

#### Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

#### Documents de l'année scolaire **EN COURS** \*

Veillez joindre au présent rapport, **en un seul fichier PDF** (fusionné ou numérisé), les documents suivants :

- ✓ Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents;
- ✓ Listes des effets généraux payables à l'école incluant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour chacun des niveaux et projets pédagogiques particuliers (possibilité de fournir les états de compte GPI par niveau);
- ✓ Listes du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour chacun des niveaux;
- ✓ Listes des frais facturés aux parents pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents (ou tableau de suivi annuel) pour des activités et des sorties scolaires, incluant les voyages;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents pour la surveillance du midi, selon le type de fréquentation, si applicable.

\*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT pour les sujets énumérés ci-haut).

## Annexe 2

### Écoles primaires et secondaires

#### Reddition de comptes pour les directions (Frais facturés aux parents)

Identification de l'établissement : \_\_\_\_\_

Direction d'école : \_\_\_\_\_

Période : Année scolaire \_\_\_\_\_

1. Je me suis assuré(e) que tout le matériel scolaire (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que tous les coûts des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que tous les enseignants connaissent et respectent les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

\_\_\_\_\_  
(Au besoin, joindre un document au courriel)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction d'école

## Annexe 3

### Écoles primaires et secondaires

#### Reddition de comptes pour les directions

**Questions et documents qui peuvent être utiles à la reddition de comptes de l'annexe 2 et qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne pour les écoles ciblées annuellement.**

Questions à se poser :

- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des trois encadrements<sup>3</sup> concernant les frais facturés aux parents?
- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des règles internes du CSSMI applicables aux frais facturés aux parents (ex. : pratique de gestion SEJ-24, etc.)?
- Quels outils et documents d'information ont été diffusés aux enseignants pour faciliter leurs choix et encadrer leurs calculs des frais facturés aux parents?
- Comment vous assurez-vous que les enseignants n'ont pas fait de demande(s) additionnelle(s) de matériel aux parents sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil d'établissement (CÉ)?
- Avez-vous été informé par les enseignants des demandes additionnelles faites aux parents pour du matériel, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année? Le CÉ en a-t-il été informé? Des documents ont-ils été transmis aux parents à cet égard?
- Comment avez-vous fixé le montant des contributions financières facturées aux parents?
- Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?
- Combien de familles ont bénéficié de mesures favorisant l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?

Documents justifiant les frais facturés aux parents :

- Listes transmises aux parents (liste de fournitures scolaires, liste du matériel d'organisation personnelle, liste des effets généraux payés à l'école, etc.);
- Procès-verbaux du CÉ (avec pièces jointes) relatifs à l'approbation des différents frais facturés aux parents;
- Lettre aux parents pour tout ajout de matériel en cours d'année, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année;
- Lettre aux parents pour tout ajout de contribution financière (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires et pour la surveillance du dîner) en cours d'année, autre que celles prévues sur les listes du début de l'année;
- Fichier Excel ou feuille de calculs des frais facturés aux parents, nets de la ristourne de taxes;
- Factures des fournisseurs justifiant les frais facturés aux parents;
- Formulaire de planification des activités, sorties et voyages scolaires;
- Formulaire de réquisition d'impression de cahier maison (bon de commande et facture);
- Fichier Excel de suivi des frais pour les photocopies;
- S'il y a lieu, ententes de paiements signées par les parents.

---

<sup>3</sup> Les trois encadrements traitant des frais facturés aux parents sont :

1. *Loi sur l'instruction publique;*
2. *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;*
3. *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08).*

## Annexe 10

### Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les nouveaux membres suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* et qui se lit comme suit :

*Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.*

- C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.  
En \_\_\_\_\_, les nouveaux membres du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires inscrites ci-après dans le tableau :

Autre information en lien avec la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ (à remplir si requis) :

Les anciens membres du CÉ ont-ils suivis la formation avec les nouveaux membres dans le cadre des séances du conseil d'établissement, tel que recommandé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour favoriser les échanges et la cohésion du CÉ autour de la Loi :

Capsules obligatoires	Date de visionnement en CÉ (AAAA-MM-JJ)	Commentaires / Précisions (facultatif)
Capsule 1 - Introduction		
Capsule 2 - Information sur la nouvelle gouvernance scolaire		
Capsule 3 - Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle		
Capsule 4 - Rôles et responsabilités		
Capsule 5 - Fonctionnement du conseil		
Capsule 6 - Fonctions et pouvoirs		
Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction		

Les membres absents du CÉ lors du visionnement des capsules ont-ils été invités à les visionner par eux-mêmes :

## Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite) (LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :



Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ			
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques			
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction			

Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :

--

## Annexe 11

### Soutien financier accordé aux parents en 2025-2026

Veillez compléter le document suivant : [Reliquat](#)



## **ENCADREMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS**

**Séance du conseil d'établissement du 25 mars 2025**

**Résolution n° CÉ.MST.24-25/33**

## PRINCIPES DIRECTEURS

L'école établit les contributions financières et les listes de matériel d'usage personnel demandé dans le respect de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), de la politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) ainsi que l'écrit de gestion associé à celle-ci (SEJ-24) du Centre de services scolaire des Mille-Îles.

Pour tous les services éducatifs et tout le matériel scolaire, l'école aura le souci de maintenir le plus bas possible, de façon globale, les frais facturés aux parents, de s'assurer de la pertinence et de la transparence de ces frais et d'établir un délai raisonnable pour le paiement de ceux-ci.

L'école ne demande aucuns frais pour le matériel qui n'appartient pas à l'élève.

À chaque fin d'année scolaire, le matériel identifié et réutilisable est retourné aux parents par l'entremise de leur enfant.

Les parents sont invités à réutiliser tout matériel en bon état ayant été récupéré l'année précédente ou les années antérieures.

L'équipe-école doit se doter d'une vision verticale du matériel réutilisable d'une année à l'autre en ce qui concerne le matériel d'usage personnel. Une attention particulière est portée quant à la quantité d'achats d'articles de même nature (cartables, souliers, etc.).

Pour les listes d'effets généraux, les parents sont informés des montants demandés pour chaque catégorie (ex. : cahier d'exercices, photocopies pour chaque matière, abonnement numérique ou abonnement à une revue). Pour chacune de ces catégories, aucune marque de produit n'est obligatoire.

En début d'année scolaire (août/septembre), une facture est acheminée aux parents pour les effets généraux.

Les parents sont informés de l'utilisation des montants d'argent demandés.

La priorisation des projets (service ou matériel) pour lesquels des contributions financières sont demandées doit être en lien avec les objectifs du projet éducatif.

## Effets généraux



### ABONNEMENT NUMÉRIQUE OU ABONNEMENT À UNE REVUE

Un abonnement personnel et individuel de l'élève à un outil numérique ou à une revue peut être facturé aux parents dans le cadre d'une utilisation pédagogique, pourvu qu'il remplace ou bonifie le cahier d'exercices dans lequel l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le nom de l'abonnement ou de la revue relatif au matériel didactique doit être précisé sur la facture du parent.



### AGENDA

Le coût réel (coût de l'agenda moins la ristourne) est facturé aux parents.



### CAHIER D'EXERCICES

Annuellement, afin d'avoir une facture uniforme et équitable, chaque niveau devra déterminer la liste commune des cahiers d'exercices pour la prochaine année scolaire.

L'achat de cahiers d'exercices sera possible en français, mathématiques et anglais.

Il est entendu que chaque cahier d'exercices facturé aux parents est utilisé de façon optimale.

Pour une classe multiâge, un choix distinct de cahiers d'exercices pourra être demandé par le titulaire, en respect du choix d'un des deux degrés concernés.

Si un ou plusieurs titulaires d'un niveau ne sont pas nommés au mois de juin, la liste des cahiers d'exercices sera déterminée par l'équipe en place et sera acheminée aux parents pour les achats, et ce, dès la fin juin.



### PHOTOCOPIES

Chaque titulaire ou spécialiste anticipe et détermine les coûts des photocopies par élève pour chaque année scolaire en respectant les montants maximums convenus au conseil d'établissement.

Les frais de photocopies facturés aux parents sont basés sur les coûts réels de l'année précédente.

Les épreuves, les examens et les documents administratifs ne peuvent être facturés aux parents.

Le montant pour les photocopies doit correspondre au nombre de feuilles où l'enfant écrit, dessine ou découpe et doit correspondre à une utilisation réelle.



### RECUEIL MAISON

Un recueil maison est constitué de matériel produit par l'enseignant ou de matériel reproductible pour lequel l'école possède une licence de reproduction. Les coûts ne doivent comprendre que les documents et photocopies dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le coût réel est facturé aux parents.



## **FOURNITURES SCOLAIRES**

Chaque niveau devra fournir une liste commune des fournitures scolaires.

Chaque classe multiâge pourra avoir sa liste de fournitures scolaires distincte.

Il est suggéré aux parents d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par l'élève.

Afin de minimiser les quantités, il est possible que les parents soient sollicités en cours d'année pour réapprovisionner leur enfant relativement à certaines fournitures scolaires.



## **EFFETS PERSONNELS**

Une liste d'effets personnels peut être demandée, selon les besoins propres à chaque niveau ou matière, dans le respect des encadrements prévus.

Certains items sont fournis par l'école, mais pourraient être achetés par les parents, par choix, pour des raisons d'hygiène (ex. : écouteurs).

Le matériel d'hygiène de base (mouchoirs, savon, etc.) doit être fourni par l'école. Le parent peut fournir, sur une base volontaire, d'autres items à son enfant.



## **ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES SCOLAIRES**

Les activités, sorties ou voyages scolaires se déroulent pendant les heures de classe, sous la supervision du personnel de l'école, et s'adressent à l'ensemble des élèves d'un groupe ou d'un niveau ou d'un programme (participation obligatoire).

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés, mais ne peut pas inclure un montant pour la surveillance des élèves ni pour la libération du personnel.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages scolaires, par niveau, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage scolaire;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;
- ✓ Les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise.

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à raison de 3 fois par année, soit en octobre-novembre, janvier-février et juin.



## **ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES EXTRASCOLAIRES (PARASCOLAIRES)**

Les activités, sorties et voyages extrascolaires se déroulent généralement à l'extérieur des heures de classe.

Les participants sont des élèves volontaires. Les services éducatifs se poursuivent pour les élèves qui n'y participent pas.

La supervision peut se faire par du personnel de l'école ou non.

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés et peut inclure les frais pour la surveillance des élèves et pour la libération du personnel.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages extrascolaires, par niveau, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage extrascolaire;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à raison de 3 fois par année, soit en octobre-novembre, janvier-février et juin.

### VOYAGES

Les voyages doivent être organisés en conformité avec les consignes d'organisation des voyages du CSSMI.

Le conseil d'établissement approuve le montant maximal pour chaque projet de voyage de courte durée (moins de 2 jours au primaire) soumis, en excluant les frais pour les repas ou les activités spéciales.

Le nombre de participants doit correspondre à au moins 95% des élèves visés pour que le voyage puisse se réaliser. Au besoin, des mesures d'aide peuvent être proposées aux parents par la direction.

### SURVEILLANCE DU MIDI

Les coûts facturés aux parents pour la surveillance du midi sont utilisés pour l'encadrement et le matériel de l'ensemble des élèves à l'heure du dîner.



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### Présoilaire 5 ans

#### MESSAGE IMPORTANT:

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Parents Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant.

Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	1	Ciseaux avec lames en acier inoxydable, 5 pouces	
<input type="checkbox"/>	3	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
<input type="checkbox"/>	3	Crayon à mine en bois - HB, à l'unité	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	2	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	Pour l'ergonomie, pas de format court
<input type="checkbox"/>	6	Duo-tang cartonné à 3 crampons	1 rouge, 1 orange, 1 jaune, 1 vert, 1 bleu et 1 noir
<input type="checkbox"/>	1	Feuilles blanches, non trouées, format lettre	Paquet de 50
<input type="checkbox"/>	1	Gomme à effacer de couleur blanche	

Matériel d'organisation personnelle			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette de format légal
<input type="checkbox"/>	1	Sac à souliers	Assez grand pour ranger la serviette de détente
<input type="checkbox"/>	1	Serviette / Couverture pour la détente	De la grandeur de l'enfant
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course à velcro	Souliers non-marquant à velcro
<input type="checkbox"/>	1	Tablier ou chemise pour protéger les vêtements	Couvre-tout
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de rechange	Chandail, pantalon, bas et sous-vêtements dans un sac refermable bien identifié



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### Précolaire 5 ans

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Photocopies - En lien avec les compétences du programme	13,00 \$
Pochette plastique	1,09 \$
<b>Total des frais à payer à l'école : 14,09 \$</b>	

Notes générales
<i>Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.</i>
<i>Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)</i>
<i>Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitions en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.</i>
<i>Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.</i>

Bonnes vacances estivales et au plaisir de vous accueillir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 1re année

#### MESSAGE IMPORTANT:

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Parents Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant.

Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

#### Fournitures scolaires

Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
<input type="checkbox"/> 3	Cahier interligné pointillé, 23,2 x 18,1 cm, 32-40 pages	1 rose, 1 vert et 1 bleu
<input type="checkbox"/> 1	Ciseaux à bout semi-pointu	Bout pointu ou rond au choix
<input type="checkbox"/> 2	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
<input type="checkbox"/> 4	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/> 1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	
<input type="checkbox"/> 1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	
<input type="checkbox"/> 2	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
<input type="checkbox"/> 5	Duo-tang cartonné à 3 crampons	2 verts, 1 rouge, 1 orange, 1 jaune
<input type="checkbox"/> 8	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	4 bleus, 1 rouge, 1 jaune et 2 noirs (anglais et musique)
<input type="checkbox"/> 1	Étui à crayons rigide	en plastique 20 cm x 12 cm
<input type="checkbox"/> 1	Étui à crayons souple	assez grand pour contenir les crayons de couleur feutres et bois
<input type="checkbox"/> 4	Gomme à effacer de couleur blanche	
<input type="checkbox"/> 1	Pochette en plastique translucide avec bouton pression, format lettre	ou attache élastique ou velcro (23 x 31 cm)
<input type="checkbox"/> 1	Surligneur jaune	
<input type="checkbox"/> 1	Surligneur rose	

#### Matériel d'organisation personnelle

Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
----------	----------	---------------------------



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 1re année

<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette de format légal
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course	Souliers non-marquant
<input type="checkbox"/>	1	Tablier ou chemise pour protéger les vêtements	Couvre-tout pour les arts
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de sport	Pour les cours d'éducation physique, les élèves ne se changent pas au 1er cycle. Prévoir des vêtements adéquats le jour du cours d'éducation physique.

#### Effets généraux (à payer à l'école)

Description	Coût
Agenda maison	3,00 \$
Photocopies - Titulaire (français, mathématique, divers)	39,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Anglais	2,00 \$

**Total des frais à payer à l'école : 45,00 \$**

#### Achats en librairie / papeterie

##### Description

NOTE:

Vous pouvez vous procurer les cahiers d'exercices dès le 15 juillet à la pharmacie Jean Coutu située au 3455 Montée Gagnon, Terrebonne, QC, J6Y 1K6 ou à une autre librairie de votre choix.

Anglais :

Catch grade 1 : Cahier d'apprentissage

Chenelière éducation ISBN : 978-2-7650-7880-7

Mathématique :

Cahier 1, 2, 3... avec Nougat - 1re année - 2e édition - Cahiers d'apprentissage A et B

Chenelière éducation ISBN : 999-8-2018-1009-6

#### Notes générales

Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.

Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)

Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.



**2025-2026**

**École Marie-Soleil-Tougas**  
**Liste de matériel d'usage personnel**  
**1re année**

*Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitions en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.*

*Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.*

Bonnes vacances estivales et au plaisir de vous revoir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 2e année

#### MESSAGE IMPORTANT:

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Parents Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant.

Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	8	Cahier interliné pointillé, 23,2 x 18,1 cm, 32-40 pages	2 roses, 2 jaunes, 2 verts et 2 bleus
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1,5 pouce avec pochette transparente sur la page couverture	
<input type="checkbox"/>	1	Ciseaux à bout pointu	
<input type="checkbox"/>	2	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
<input type="checkbox"/>	2	Crayon à l'encre rouge	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	3	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
<input type="checkbox"/>	5	Duo-tang cartonné à 3 crampons	1 vert, 1 orange, 1 jaune, 1 bleu, 1 couleur au choix
<input type="checkbox"/>	1	Duo-tang cartonné, 2 pochettes	
<input type="checkbox"/>	2	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	1 noir anglais et 1 noir musique
<input type="checkbox"/>	2	Étui à crayons souple	
<input type="checkbox"/>	5	Gomme à effacer de couleur blanche	
<input type="checkbox"/>	1	Papier construction couleurs au choix	12 couleurs éclatantes - 50 feuilles
<input type="checkbox"/>	40	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 5	
<input type="checkbox"/>	2	Surligneur jaune	
<input type="checkbox"/>	1	Tableau blanc à effacement à sec, format lettre	



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 2e année

<input type="checkbox"/>	1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable
--------------------------	---	--

Matériel d'organisation personnelle			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette de format légal
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course	Souliers non-marquant

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Agenda maison	3,00 \$
Photocopies - Titulaire (français, mathématique, divers)	21,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Anglais	2,00 \$
Photocopies - Éducation physique	0,50 \$

**Total des frais à payer à l'école : 27,50 \$**

Achats en librairie / papeterie
Description
NOTE: Vous pouvez vous procurer les cahiers d'exercices dès le 15 juillet à la pharmacie Jean Coutu située au 3455 Montée Gagnon, Terrebonne, QC, J6Y 1K6 ou à une autre librairie de votre choix.
Mathématiques : 1, 2, 3... avec Nougat, 2e édition - 1er cycle (2e année) - Cahiers d'apprentissage A et B Chenelière éducation ISBN : 999-8-2018-1011-9
Français : ABC avec Majesté, 2e édition - 1er cycle (2e année) - Cahiers d'apprentissage A et B Chenelière éducation ISBN : 999-8-2018-1007-2
Anglais : Catch grade 2 - Cahier d'apprentissage Chenelière éducation ISBN : 978-2-7650-7873-9

Notes générales
<i>Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.</i>
<i>Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)</i>



**2025-2026**

**École Marie-Soleil-Tougas**  
**Liste de matériel d'usage personnel**  
**2e année**

*Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.*

*Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.*

*Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.*

Bonnes vacances estivales et au plaisir de vous revoir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 3e année

#### MESSAGE IMPORTANT:

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Parents Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant.

Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	6	Cahier ligné broché, 0,7 cm, 27,6 x 21,3 cm, 40 pages	Couleurs au choix
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1,5 pouce avec pochette transparente sur la page couverture	
<input type="checkbox"/>	1	Ciseaux avec lames en acier inoxydable, 6 pouces	
<input type="checkbox"/>	2	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
<input type="checkbox"/>	2	Crayon à l'encre bleu	
<input type="checkbox"/>	2	Crayon à l'encre noir	
<input type="checkbox"/>	2	Crayon à l'encre rouge	
<input type="checkbox"/>	2	Crayon à l'encre vert	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	3	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	8	Duo-tang cartonné à 3 crampons	1 vert, 1 bleu, 1 bleu pâle, 1 rouge, 1 orange, 1 jaune, 1 mauve et 1 gris
<input type="checkbox"/>	4	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	1 rouge, 1 orange et 2 noir (anglais et musique)
<input type="checkbox"/>	2	Étui à crayons souple	
<input type="checkbox"/>	1	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre	Paquet de 50 feuilles
<input type="checkbox"/>	4	Gomme à effacer de couleur blanche	
<input type="checkbox"/>	1	Papier construction couleurs au choix	12 couleurs - 50 feuilles



**2025-2026**

**École Marie-Soleil-Tougas**  
**Liste de matériel d'usage personnel**  
**3e année**

<input type="checkbox"/>	1	Pochette en plastique translucide avec velcro, format légal	
<input type="checkbox"/>	30	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Règle de 30 cm, transparente	
<input type="checkbox"/>	1	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 5	
<input type="checkbox"/>	2	Surligneur jaune	
<input type="checkbox"/>	2	Surligneur rose	
<input type="checkbox"/>	1	Tableau blanc à effacement à sec, format lettre	Format 8,5 x 11
<input type="checkbox"/>	1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	

**Matériel d'organisation personnelle**

	Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Flûte à bec	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette 8,5 x 14 pouces
<input type="checkbox"/>	1	Sac à souliers	Bien identifié
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course	Souliers non-marquant
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de sport	Pour les cours d'éducation physique, les élèves du 2e cycle ont le choix de se changer au vestiaire ou d'arriver avec des vêtements adaptés aux activités sportives. Prévoir des vêtements adéquats le jour du cours d'éducation physique.

**Effets généraux (à payer à l'école)**

Description	Coût
Agenda maison	3,00 \$
Photocopies - Titulaire (français, mathématique, divers)	35,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Anglais	2,00 \$
Photocopies - Éducation physique	0,50 \$



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 3e année

Grand cahier quadrillé 3B (sera remis à l'élève en début d'année)	1,70 \$
---	---------

**Total des frais à payer à l'école : 43,20 \$**

Achats en librairie / papeterie
<b>Description</b>
NOTE : Vous pouvez vous procurer les cahiers d'exercices dès le 15 juillet à la pharmacie Jean Coutu située au 3455 Montée Gagnon, Terrebonne, QC, J6Y 1K6 ou à une autre librairie de votre choix.
Français : Duo 3e année - Cahiers de savoirs et d'activités A et B avec Les outils Mon mini carnet et ensemble numérique Éditions ERPI ISBN : 978-2-7661-5500-2
Mathématique : Matcha 2e édition - 3e année - Cahiers d'apprentissage A et B - Chenelière éducation ISBN : 999-8-2024-1015-8
Anglais : New Adventures Grade 3 - Learning and Activities Book, 2nd Ed. - Éditions CEC ISBN : 978-2-7617-8208-1

Notes générales
<i>Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.</i>
<i>Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)</i>
<i>Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.</i>
<i>Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.</i>
<i>Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.</i>
<i>IMPORTANT : Précision pour le cours de musique. Si vous optez pour l'achat d'une flûte, il faut éviter celles provenant des magasins à grande surface (ex : magasin du dollar) qui sont davantage considérées comme des jouets. Il faut opter pour une flûte à bec soprano baroque (ex : Yamaha). Celle-ci suivra votre enfant tout au long de son primaire.</i>

Bonnes vacances estivales et au plaisir de vous revoir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 4e année

#### MESSAGE IMPORTANT

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant.

Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	8	Cahier ligné broché, 0,7 cm, 27,6 x 21,3 cm, 40 pages	2 roses, 2 bleus, 2 verts, 2 jaunes
<input type="checkbox"/>	2	Cartable 1,5 pouce avec pochette transparente sur la page couverture	
<input type="checkbox"/>	1	Ciseaux avec lames en acier inoxydable, 6 pouces	
<input type="checkbox"/>	2	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre bleu	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre noir	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre rouge	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre vert	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	Pointe fine
<input type="checkbox"/>	3	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	Pointe fine
<input type="checkbox"/>	1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
<input type="checkbox"/>	8	Duo-tang cartonné à 3 crampons	1 vert, 1 bleu, 1 bleu pâle, 1 rouge, 1 orange, 1 jaune, 1 mauve et 1 gris
<input type="checkbox"/>	2	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	1 noir pour anglais et 1 noir pour musique
<input type="checkbox"/>	2	Étui à crayons souple	
<input type="checkbox"/>	1	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre	Paquet de 50 feuilles
<input type="checkbox"/>	4	Gomme à effacer de couleur blanche	
<input type="checkbox"/>	1	Papier construction couleurs au choix	12 couleurs - 50 feuilles
<input type="checkbox"/>	1	Pochette en plastique translucide avec velcro, format lettre	Pochette expansion 1 pouce - ouverture sur le côté



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 4e année

<input type="checkbox"/>	40	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Règle de 30 cm, transparente	
<input type="checkbox"/>	1	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 5	
<input type="checkbox"/>	1	Surligneur jaune	
<input type="checkbox"/>	1	Surligneur rose	
<input type="checkbox"/>	1	Surligneur vert	
<input type="checkbox"/>	1	Tableau blanc à effacement à sec, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	

#### Matériel d'organisation personnelle

	Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Flûte à bec	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette 8,5 x 14 pouces
<input type="checkbox"/>	1	Sac à souliers	Bien identifié
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course	Souliers non-marquant
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de sport	Éducation physique (short, pantalon court, pantalon, collant et chandail à manches courtes)

#### Effets généraux (à payer à l'école)

Description	Coût
Agenda maison	3,00 \$
Photocopies - Titulaire (français, mathématique, divers)	24,00 \$
Photocopies - Anglais	2,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Éducation physique	0,50 \$
Grand cahier quadrillé 3B (seront remis à l'élève en début d'année) - Qté 2	3,40 \$
Grande tablette quadrillée 3B (sera remise à l'élève en début d'année)	2,35 \$

**Total des frais à payer à l'école : 36,25 \$**



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 4e année

Achats en librairie / papeterie
<b>Description</b>
NOTE: Vous pouvez vous procurer les cahiers d'exercices dès le 15 juillet à la pharmacie Jean Coutu située au 3455 Montée Gagnon, Terrebonne, QC, J6Y 1K6 ou à une autre librairie de votre choix.
Mathématique : Axel 4e, cahiers A-B incluant le carnet des savoirs et le carnet effaçable Éditions CEC ISBN : 978-2-7662-0844-9
Français : Zig Zag - 4e année - Cahiers de savoirs et d'activités A et B avec mes outils et ensemble numérique Éditions ERPI ISBN : 978-2-7661-5503-3
Anglais : Level Up! Learning Companion + Workbook - Grade 4 Éditions CEC ISBN : 978-2-7662-1470-9

Notes générales
<i>Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.</i>
<i>Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)</i>
<i>Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.</i>
<i>Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.</i>
<i>Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.</i>
<i>IMPORTANT : Précision pour le cours de musique. Si vous optez pour l'achat d'une flûte, il faut éviter celles provenant des magasins à grande surface (ex : magasin du dollar) qui sont davantage considérées comme des jouets. Il faut opter pour une flûte à bec soprano baroque (ex : Yamaha). Celle-ci suivra votre enfant tout au long de son primaire.</i>

Bonne vacances estivales et au plaisir de vous accueillir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 5e année

#### MESSAGE IMPORTANT:

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Parents Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant.

Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	1	Bloc de feuillets autoadhésifs, 3 x 3 cm	
<input type="checkbox"/>	8	Cahier ligné broché, 0,7 cm, 27,6 x 21,3 cm, 40 pages	Couleurs au choix
<input type="checkbox"/>	1	Calculatrice avec les fonctions de base (+ - ÷ X %) et mémoire	PAS de calculatrice scientifique
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1 pouce	Anglais
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1,5 pouce	
<input type="checkbox"/>	1	Ciseaux à bout pointu	
<input type="checkbox"/>	2	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
<input type="checkbox"/>	2	Crayon à l'encre bleu	
<input type="checkbox"/>	2	Crayon à l'encre rouge	
<input type="checkbox"/>	4	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons de couleur en bois, boîte de 12	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
<input type="checkbox"/>	10	Duo-tang cartonné à 3 crampons	9 couleurs au choix + 1 jaune
<input type="checkbox"/>	1	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	1 noir pour musique
<input type="checkbox"/>	2	Étui à crayons souple	
<input type="checkbox"/>	1	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre	Paquet de 200 feuilles
<input type="checkbox"/>	3	Gomme à effacer de couleur blanche	
<input type="checkbox"/>	1	Outils de géométrie - rapporteur d'angles 180o	NE PAS envoyer de compas
<input type="checkbox"/>	1	Papier construction couleurs au choix	12 couleurs - 50 feuilles



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 5e année

<input type="checkbox"/>	20	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Règle de 30 cm, transparente	
<input type="checkbox"/>	2	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 5	Un paquet pour anglais
<input type="checkbox"/>	2	Surligneurs, couleurs variées	
<input type="checkbox"/>	1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	

#### Matériel d'organisation personnelle

Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Flûte à bec	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette 8,5 x 14 pouces
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course	Souliers non-marquant
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de sport	Éducation physique : espadrilles non-marquantes, short ou pantalon de sport et chandail à manches courtes dans un sac bien identifié au nom de l'élève.

#### Effets généraux (à payer à l'école)

Description	Coût
Agenda maison	3,00 \$
Photocopies - Titulaire (français, mathématique, divers)	24,00 \$
Photocopies - Musique	1,50 \$
Photocopies - Anglais	5,00 \$
Photocopies - Éducation physique	0,50 \$
Grande tablette quadrillée 3B (seront remises à l'élève en début d'année) - Qté 1	2,35 \$

**Total des frais à payer à l'école : 36,35 \$**

#### Achats en librairie / papeterie

##### Description

NOTE :

Vous pouvez vous procurer les cahiers d'exercices dès le 15 juillet à la pharmacie Jean Coutu située au 3455 Montée Gagnon, Terrebonne, QC, J6Y 1K6 ou à une autre librairie de votre choix.



**2025-2026**

**École Marie-Soleil-Tougas**  
**Liste de matériel d'usage personnel**  
**5e année**

Français :

Les inséparables, 5e année - Cahier d'apprentissage A et B  
Chenelière éducation ISBN : 999-8-2020-1002-0

Mathématique :

Les irréductibles 2e édition, 5e année - Cahiers d'apprentissage A et B  
Chenelière éducation ISBN : 999-8-2024-1131-5

**Notes générales**

*IMPORTANT : Précision pour le cours de musique. Si vous optez pour l'achat d'une flûte, il faut éviter celles provenant des magasins à grande surface (ex : magasin du dollar) qui sont davantage considérées comme des jouets. Il faut opter pour une flûte à bec soprano baroque (ex : Yamaha). Celle-ci suivra votre enfant tout au long de son primaire.*

Bonnes vacances estivales et au plaisir de vous revoir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 6e année

#### MESSAGE IMPORTANT:

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Parents Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant. Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	1	Cahier à dessin, reliure à spirale, 21,6 x 27,9 cm	
<input type="checkbox"/>	9	Cahier ligné broché, 0,7 cm, 27,6 x 21,3 cm, 40 pages	Couleurs au choix dont 1 pour anglais
<input type="checkbox"/>	1	Calculatrice avec les fonctions de base (+ - ÷ X %) et mémoire	PAS de calculatrice scientifique
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1 pouce	Anglais
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1 pouce avec pochette transparente sur la page couverture	
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1,5 pouce	
<input type="checkbox"/>	1	Ciseaux à bout pointu	
<input type="checkbox"/>	2	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
<input type="checkbox"/>	1	Correcteur en ruban	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre bleu	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre noir	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre rouge	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre vert	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe large	
<input type="checkbox"/>	3	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons de couleur en bois, boîte de 12	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
<input type="checkbox"/>	5	Duo-tang cartonné à 3 crampons	couleurs au choix
<input type="checkbox"/>	1	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	Noir pour musique
<input type="checkbox"/>	2	Étui à crayons souple	



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 6e année

<input type="checkbox"/>	1	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre	paquet de 200 feuilles
<input type="checkbox"/>	3	Gomme à effacer de couleur blanche	
<input type="checkbox"/>	1	Outils de géométrie - rapporteur d'angles 180o	NE PAS envoyer de compas
<input type="checkbox"/>	1	Pinceaux (ensemble acrylique)	Ensemble de 6 pinceaux
<input type="checkbox"/>	20	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Règle de 30 cm, transparente	
<input type="checkbox"/>	1	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 10	pour l'anglais
<input type="checkbox"/>	2	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 5	
<input type="checkbox"/>	2	Surligneurs, couleurs variées	
<input type="checkbox"/>	1	Tableau blanc à effacement à sec, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	

#### Matériel d'organisation personnelle

	Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette de format légal
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course	Souliers non-marquant
<input type="checkbox"/>	1	Tablier ou chemise pour protéger les vêtements	Couvre-tout pour arts et sciences
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de sport	Éducation physique : espadrilles non marquantes, short ou pantalon de sport et chandail à manches courtes dans un sac identifié au nom de l'élève.

#### Effets généraux (à payer à l'école)

Description	Coût
Agenda	8,50 \$
Photocopies - Titulaire (français, mathématique, projets, divers)	35,50 \$
Photocopies - Anglais	5,00 \$
Photocopies - Musique	1,50 \$
Photocopies - Éducation physique	0,50 \$
Grande tablette quadrillée 3B (1cm x 1cm) format lettre (sera remise à l'élève en début d'année)	2,35 \$



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### 6e année

Total des frais à payer à l'école : 53,35 \$

#### Achats en librairie / papeterie

##### Description

NOTE: Vous pouvez vous procurer les cahiers d'exercices dès le 15 juillet à la pharmacie Jean Coutu située au 3455 Montée Gagnon, Terrebonne, QC, J6Y 1K6 ou à une autre librairie de votre choix.

Français :

Lecture à l'épreuve 6e année

Éditions CEC ISBN : 978-2-7617-8112-1

Mathématique :

MathiQ 6e année - Cahier d'apprentissage (incluant le carnet des savoirs et de manipulations)

Éditions CEC ISBN : 978-2-7617-9929-4

#### Notes générales

*Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.*

*Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)*

*Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.*

*Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitions en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.*

*Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.*

Bonnes vacances estivales et au plaisir de vous revoir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas



**2025-2026**

**École Marie-Soleil-Tougas**  
**Liste de matériel d'usage personnel**  
**TSA 981**

MESSAGE IMPORTANT

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant.

Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	2	Cahier interligné pointillé, 23,2 x 18,1 cm, 32-40 pages	1 rose, 1 bleu
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1 pouce avec pochette transparente sur la page couverture	Couverture rigide
<input type="checkbox"/>	1	Ciseaux à bout pointu	
<input type="checkbox"/>	2	Colle en bâton solide mauve, 35 à 40 gr	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe extra-fine	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	7	Crayon-feutre effaçable à sec, bleu, pointe fine	Bleu ou noir
<input type="checkbox"/>	2	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons marqueurs lavables, boîte de 24	Crayons-feutres
<input type="checkbox"/>	1	Crayons marqueurs lavables, pointe extra-fine, boîte de 12	Crayons-feutres
<input type="checkbox"/>	6	Duo-tang en plastique à 3 crampons	2 noir, 1 jaune, 1 rouge, 1 bleu, 1 vert
<input type="checkbox"/>	2	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	1 orange, 1 noir pour musique
<input type="checkbox"/>	2	Étui à crayons rigide	
<input type="checkbox"/>	2	Gomme à effacer de couleur blanche	
<input type="checkbox"/>	1	Pochette en plastique avec velcro, expansion 1 pouce, 3 trous, ouverture sur le côté	Pochette transparente - format lettre
<input type="checkbox"/>	40	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
<input type="checkbox"/>	2	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 5	



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas Liste de matériel d'usage personnel TSA 981

<input type="checkbox"/>	1	Surligneur bleu	
<input type="checkbox"/>	1	Surligneur jaune	
<input type="checkbox"/>	1	Surligneur rose	
<input type="checkbox"/>	1	Surligneur vert	
<input type="checkbox"/>	1	Tableau blanc à effacement à sec, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Tablette de papier construction, 12 couleurs éclatantes	Paquet de 50 feuilles

### Matériel d'organisation personnelle

	Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette 8,5 x 14 pouces
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course	Souliers non-marquant
<input type="checkbox"/>	1	Tablier ou chemise pour protéger les vêtements	Couvre-tout
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de rechange	Chandail, pantalon, bas et sous-vêtements dans un sac imperméable bien identifié
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de sport	Pour les cours d'éducation physique, les élèves ne se changent pas. Prévoir des vêtements adéquats, le jour du cours d'éducation physique.

### Effets généraux (à payer à l'école)

Description	Coût
Agenda maison	3,00 \$
Photocopies - Titulaire (français, mathématique, divers)	22,00 \$
Photocopies - Anglais	2,00 \$
Photocopies - Musique	1,50 \$
Photocopies - Éducation physique	0,50 \$

**Total des frais à payer à l'école : 29,00 \$**

### Achats en librairie / papeterie

Description
-------------



**2025-2026**

**École Marie-Soleil-Tougas**  
**Liste de matériel d'usage personnel**  
**TSA 981**

**Français - Cahier d'exercices**

L'école commandera, dès le mois de septembre, le cahier d'exercices en fonction des besoins de votre enfant. Une facture vous sera acheminée.

**Mathématique - Cahier d'exercices**

L'école commandera, dès le mois de septembre, le cahier d'exercices en fonction des besoins de votre enfant. Une facture vous sera acheminée.

**Notes générales**

*Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.*

*Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)*

*Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.*

*Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitions en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.*

*Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.*

Bonne vacances estivales et au plaisir de vous accueillir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas



**2025-2026**

**École Marie-Soleil-Tougas**  
**Liste de matériel d'usage personnel**  
**TSA 982**

MESSAGE IMPORTANT

L'état de compte pour les frais généraux sera déposé sur le Portail Mozaïk vers la mi-août et sera payable en entier avant le 30 septembre 2025. Le mode de paiement privilégié est par internet, via le site web de votre institution financière, en utilisant le # de référence débutant par ES qui apparaît sur l'état de compte de chaque enfant.

Pour les parents qui désirent acquitter cette facture par chèque, libeller le chèque au nom de l'école Marie-Soleil-Tougas, bien indiquer le nom complet de votre enfant à l'endos et nous le transmettre via le sac à dos de votre enfant lors de la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires			
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions	
<input type="checkbox"/>	1	Bloc de languettes autoadhésives, 1 x 4,5 cm	
<input type="checkbox"/>	2	Cahier interligné, non pointillé, 0,5 cm, 23,2 x 18,1 cm, 32 pages	1 rose, 1 vert
<input type="checkbox"/>	1	Cahier quadrillé broché, métrique 1 cm, 27,6 x 21,2 cm, 40 pages	
<input type="checkbox"/>	1	Calculatrice avec les fonctions de base (+ - ÷ X %) et mémoire	
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 1 pouce	Anglais
<input type="checkbox"/>	2	Cartable 1 pouce avec pochette transparente sur la page couverture	Couverture rigide
<input type="checkbox"/>	1	Cartable 2 pouces	
<input type="checkbox"/>	1	Ciseaux à bout pointu	
<input type="checkbox"/>	1	Colle en bâton solide mauve, 35 à 40 gr	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon à l'encre rouge	Stylo pointe fine
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe extra-fine	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	
<input type="checkbox"/>	1	Crayon pousse-mines + mines	Mines 0,7 mm
<input type="checkbox"/>	4	Crayon-feutre effaçable à sec, bleu, pointe fine	Bleu ou noir
<input type="checkbox"/>	1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 12	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	
<input type="checkbox"/>	1	Crayons marqueurs lavables, boîte de 24	Crayons-feutres
<input type="checkbox"/>	6	Duo-tang en plastique à 3 crampons	1 jaune, 1 noir, 1 rouge, 1 bleu, 1 vert et 1 orange
<input type="checkbox"/>	2	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	1 orange, 1 noir pour musique



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

#### TSA 982

<input type="checkbox"/>	2	Étui à crayons rigide	
<input type="checkbox"/>	4	Gomme à effacer de couleur blanche	
<input type="checkbox"/>	1	Outils de géométrie - Ensemble de géométrie complet (compas, équerre, rapporteur d'angles 180o, règle)	
<input type="checkbox"/>	1	Pinceaux (ensemble acrylique)	
<input type="checkbox"/>	1	Pochette en plastique avec velcro, expansion 1 pouce, 3 trous, ouverture sur le côté	Pochette transparente - format lettre
<input type="checkbox"/>	20	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Règle de 15 cm, en métal	
<input type="checkbox"/>	2	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 10	
<input type="checkbox"/>	2	Surligneur bleu	
<input type="checkbox"/>	2	Surligneur jaune	
<input type="checkbox"/>	2	Surligneur rose	
<input type="checkbox"/>	2	Surligneur vert	
<input type="checkbox"/>	1	Tableau blanc à effacement à sec, format lettre	
<input type="checkbox"/>	1	Tablette de papier construction, 12 couleurs éclatantes	Paquet de 50 feuilles

Matériel d'organisation personnelle			
	Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
<input type="checkbox"/>	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	
<input type="checkbox"/>	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
<input type="checkbox"/>	1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Flûte à bec	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
<input type="checkbox"/>	1	Sac à dos	Assez grand pour contenir une pochette 8,5 x 14 pouces
<input type="checkbox"/>	1	Souliers de course	Souliers non-marquant
<input type="checkbox"/>	1	Tablier ou chemise pour protéger les vêtements	Couvre-tout
<input type="checkbox"/>	1	Vêtements de sport	Pour les cours d'éducation physique, les élèves ne se changent pas. Prévoir des vêtements adéquats, le jour du cours d'éducation physique.



# 2025-2026

## École Marie-Soleil-Tougas

### Liste de matériel d'usage personnel

TSA 982

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Agenda maison	3,00 \$
Photocopies - Titulaire (français, mathématique, divers)	32,00 \$
Photocopies - Anglais	5,00 \$
Photocopies - Musique	1,50 \$
Photocopies - Éducation physique	0,50 \$

**Total des frais à payer à l'école : 42,00 \$**

Achats en librairie / papeterie
Description
Français - Cahier d'exercices L'école commandera, dès le mois de septembre, le cahier d'exercices en fonction des besoins de votre enfant. Une facture vous sera acheminée.
Mathématique - Cahier d'exercices L'école commandera, dès le mois de septembre, le cahier d'exercices en fonction des besoins de votre enfant. Une facture vous sera acheminée.

Notes générales
<i>Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.</i>
<i>Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)</i>
<i>Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.</i>
<i>Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.</i>
<i>Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.</i>
<i>IMPORTANT : Précision pour le cours de musique. Si vous optez pour l'achat d'une flûte, il faut éviter celles provenant des magasins à grande surface (ex : magasin du dollar) qui sont davantage considérées comme des jouets. Il faut opter pour une flûte à bec soprano baroque (ex : Yamaha). Celle-ci suivra votre enfant tout au long de son primaire.</i>

Bonne vacances estivales et au plaisir de vous accueillir à la rentrée.  
L'équipe de l'école Marie-Soleil-Tougas

# Sorties et activités éducatives 2025-2026



## Montants admissibles :

- **Mesure 15186 : Sorties scolaires en milieu culturel (maximum 32\$/élève)**
- **Mesure 15230 : École accessible et inspirante (maximum 13\$/élève)**

Date	Niveau	Titre de l'activité	Objectif	Coût (par élève)	Mesure
3 octobre 2025	4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année	Cross Country	Encourager les saines habitudes de vie et l'activité physique	—	À l'école on bouge 15023
20 octobre 2025	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année	Pièce « Équipage recherché » (Théâtre Lionel Groulx)	Pensée critique, respect et écoute. Stimulation de l'imaginaire, compréhension narrative	À venir	15186
24 novembre 2025	4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année	Pièce « Attention : Fragile » (Théâtre Lionel Groulx)	Conscientiser les élèves sur la surconsommation dans un cadre humoristique.	14,35\$	15186
3 décembre 2025	502-503	Complexe enviro-connexion	Sensibilisation à l'importance de réduire nos déchets et explications sur le fonctionnement du site.	Gratuit	15186
4 décembre 2025	501-982	Complexe enviro-connexion	Sensibilisation à l'importance de réduire nos déchets et explications sur le fonctionnement du site.	Gratuit	15186
28 janvier 2026	2 groupes de 6 <sup>e</sup> année	Centre interprétation CIEAU	Activités ludiques portant sur la façon dont l'eau souillée est nettoyée avant d'être rejetée dans un cours d'eau grâce à des expériences amusantes en laboratoire.	16,68\$	15186

## Sorties et activités éducatives 2025-2026



30 janvier 2026	2 groupes de 6 <sup>e</sup> année	Centre interprétation CIEAU	Activités ludiques portant sur la façon dont l'eau souillée est nettoyée avant d'être rejetée dans un cours d'eau grâce à des expériences amusantes en laboratoire.	16,68\$	15186
25 mars 2026	6 <sup>e</sup> année	Pièce « Histoire pour faire des cauchemars » (Maison des arts Laval)	Expérience théâtrale en lien avec des ouvrages littéraires portant sur des histoires noires et ludiques.	14,65\$	15186
20 avril 2026	1 <sup>re</sup> année AS 981-982	Pièce « Le magicien d'Oz » (Théâtre Lionel Groulx)	Découverte des arts de la scène et du métier par une rencontre avec les comédiens.	À venir	15186
5 juin 2026	Précolaire	Pièce « Département des retours » (Espace citoyen des confluents Laval)	Pièce théâtrale démontrant comment l'imagination peut être utilisée avec toutes sortes d'objets.	11,50\$	15186

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

ÉCOLE Marie-Soleil-Tougas

Centre  
de services scolaire  
des Mille-Îles

Québec 

Pour communiquer avec le service de garde, veuillez communiquer avec :

Nom de la technicienne : **Martine Jolin**

Service de garde : **450-979-9736**, poste **1**

**ou**

Nom de la direction : **Alain Labonté**

Secrétariat : **450-979-9736**, poste **0**

Ces règles de fonctionnement ont été adoptées à la séance du conseil d'établissement du 25 mars 2025 (résolution n° CÉ.MST.24-25/42)

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	5
2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....	5
A. Parents .....	5
B. L'élève .....	6
3. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FRÉQUENTATION.....	7
3.1 Modalités d'inscription .....	7
3.2 Période d'inscription .....	7
3.3 Dépassement de la capacité d'accueil et d'encadrement du service de garde .....	8
3.4 Inscription aux journées pédagogiques.....	8
3.4.1 Inscriptions aux activités spéciales et sorties lors des journées pédagogiques.....	8
A. Activité spéciale ou sortie.....	9
B. Activité régulière .....	9
4. TYPES DE FRÉQUENTATION.....	9
4.1 Lors des journées de classe.....	9
4.1.1 Fréquentation régulière.....	9
4.1.2 Fréquentation sporadique.....	10
4.1.3 Fréquentation de dépannage.....	10
4.2 Lors des journées pédagogiques .....	10
5. MODIFICATION DU TYPE DE FRÉQUENTATION.....	10
6. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE .....	10
7. ARRIVÉE ET DÉPART .....	11
7.1 Arrivée .....	11
7.2 Départ.....	11
7.3 Frais de retard .....	12
8. SUSPENSION DES COURS ET FERMETURE DE L'ÉCOLE.....	12
9. FIN DE CONTRAT .....	12
10. TARIFICATION (consulter la grille tarifaire en annexe) .....	13

10.1 Tarification pour le service offert aux élèves qui fréquentent une classe spécialisée, l'école à mandat régional – Des Érables ou en transfert administratif .....	13
10.2 Tarification pour le service offert aux élèves inscrits à un projet pédagogique particulier .....	13
11. FACTURATION.....	14
12. PAIEMENTS .....	14
13. REÇUS ET RELEVÉS FISCAUX .....	15
14. RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ.....	15
15. SUSPENSION DE L'ÉLÈVE DU SERVICE DE GARDE.....	15
16. SUSPENSION DE L'ÉLÈVE DE L'ÉCOLE.....	15
17. REPAS ET COLLATIONS.....	15
18. MATIÈRES RÉSIDUELLES (COMPOST, DÉCHETS, RECYCLAGE...).....	16
19. MÉDICATION .....	16
20. PÉRIODE D'ACTIVITÉS EXTÉRIEURES .....	16
21. PÉRIODE DE TRAVAUX SCOLAIRES .....	17
22. DROIT D'ACCÈS AUX FICHES D'ASSIDUITÉ ET D'INSCRIPTION.....	17
23. ENGAGEMENT CONTRACTUEL .....	17
ANNEXE 1 – TARIFS ET FRAIS ADMISSIBLES POUR RELEVÉS FISCAUX.....	19

## 1. INTRODUCTION

Les services de garde en milieu scolaire sont offerts aux élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire en dehors des heures de classe selon les modalités convenues par le centre de services scolaire et le conseil d'établissement.

Ils font partie du milieu de vie des élèves et contribuent, dans le cadre du projet éducatif de l'école, au développement global de ceux-ci.

Ils doivent se doter d'un programme d'activités qui :

- Doit être cohérent avec le projet éducatif de l'école;
- Doit tenir compte des caractéristiques des élèves et permettre leur développement global sur les plans physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif;
- Doit être révisé et mis à jour périodiquement.

Ils sont organisés de façon à répondre le plus possible aux besoins d'une majorité de parents dans le respect de l'équilibre budgétaire.

L'accessibilité, l'équité, la sécurité et la qualité doivent guider l'offre de services de garde aux élèves.

Les présentes règles de fonctionnement précisent les règles applicables à plusieurs sujets relatifs au service de garde de l'école Marie-Soleil-Tougas.

Elles ont été adoptées conformément à la Politique organisationnelle des services de garde du Centre de services scolaire (SEJ-18) et au projet éducatif de l'école.

## 2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### A. Parents

Comme premiers responsables de leur enfant, les parents qui bénéficient de services de garde doivent :

- Prendre connaissance, se conformer et s'engager à respecter les règles de fonctionnement ainsi que les modifications à ces règles, s'il y a lieu, disponibles sur le site internet de l'école, section service de garde;
- Acquitter les frais de garde dans les délais convenus;
- Informer le service de garde de l'état de santé de leur enfant;
- Aviser en cas d'absence ou de retard selon les modalités et délais prévus;
- S'il y a lieu, vérifier le travail fait par leur enfant lors de la période de travaux scolaires;
- Informer leur enfant, l'enseignante de leur enfant ainsi que le service de garde de tout changement à l'horaire habituel de fréquentation;
- S'il y a lieu, donner leur accord pour le départ de leur enfant selon des modalités particulières et remplir le formulaire à cet effet;
- S'il y a lieu, fournir les repas/collations de son enfant;
- Respecter tous les délais d'inscription.
- **Respecter les consignes en regard du débarcadère des autobus (aucun parent ne peut utiliser ce débarcadère pour déposer son enfant ou stationner son véhicule).**

Par ailleurs, les parents doivent faciliter la création de liens de collaboration et de communication avec l'équipe du service de garde. En cas de besoin, les parents communiquent avec Martine Jolin (technicienne) ou Mélanie Girard (classe principale). Advenant qu'un jugement ou tout autre document légal quant à l'élève ou aux droits des parents ou tuteurs soit pertinent pour le service de garde, il est possible que la technicienne en service de garde, en collaboration avec la direction, en demande une copie.

En cas de désaccord entre les parents, ces derniers devront soumettre leur différend aux instances judiciaires appropriées, conformément au *Code civil du Québec*.

## **B. L'élève**

Pour que toutes les activités des services de garde se réalisent de façon harmonieuse, l'élève doit notamment :

- Respecter le code de vie de l'école;
- Participer aux activités dans un esprit de coopération;
- Démontrer une attitude d'ouverture aux activités proposées;
- Respecter les lieux et le matériel.

### 3. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FRÉQUENTATION

#### 3.1 Modalités d'inscription

Tous les parents d'un élève fréquentant ou qui fréquentera, l'année suivante, l'école peuvent inscrire leur enfant au service de garde de l'école.

Tous les élèves qui fréquentent le service de garde doivent être inscrits à partir du formulaire uniforme du centre de services scolaire. Ce formulaire tient lieu de fiche d'inscription et est rempli chaque année, pour chaque élève, afin de s'assurer de la mise à jour des informations et de la sécurité de l'élève.

L'inscription peut être effectuée pour une fréquentation régulière ou sporadique lors des journées de classes (voir section 4).

Pour les journées pédagogiques, les modalités se retrouvent à la section 3.4.

Le service de garde est effectif avant les classes, le midi et après les classes. Les parents des élèves ayant des besoins de garde uniquement sur l'heure du dîner inscrivent leurs enfants au service de garde en fréquentation sporadique conformément à la section 4 des présentes règles de fonctionnement.

Lorsqu'il s'agit d'une première inscription, le formulaire est rempli en version papier.

S'il s'agit d'une réinscription, le formulaire informatisé disponible sur le portail *Mozaïk Parent* doit être utilisé.

##### **3.1.1. Élèves en transfert administratif, en classe spécialisée ou inscrits à un projet pédagogique particulier ou de niveau primaire inscrits à l'école à mandat régional – Des Érables**

Les parents d'élèves qui fréquentent deux (2) lieux de services de garde doivent inscrire leur enfant à un seul de ceux-ci. Celui-ci verra à aviser l'autre service de garde et lui transmettra la fiche d'inscription afin que celle-ci soit accessible dans les deux services de garde.

Pour les élèves qui fréquentent un projet pédagogique particulier, des points d'embarquement dans un autre service de garde sont offerts.

#### 3.2 Période d'inscription

L'inscription au service de garde se fait au printemps de l'année précédente. S'il y a lieu, la révision des périodes de fréquentation du service de garde doit se faire annuellement, avant la rentrée scolaire afin d'éviter que cela ne soit comptabilisé à titre de modification du type de fréquentation.

Après la rentrée scolaire, l'élève pourra être admis au service de garde, sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement du service de garde. Les parents doivent remettre le formulaire d'inscription au service de garde au moins deux semaines avant la première journée de fréquentation. S'il s'agit d'une réinscription, elle se fait électroniquement sur le portail *Mozaïk Parent*.

### **3.3 Dépassement de la capacité d'accueil et d'encadrement du service de garde**

À la rentrée scolaire ou à tout autre moment durant l'année, si les inscriptions ou la fréquentation dépassent la capacité d'accueil et d'encadrement du service de garde, la direction appliquera un plan de continuation des services.

En dernier recours, s'il devient impossible d'offrir le service à tous malgré l'application du plan, une priorisation des élèves à qui le service sera offert sera effectuée et une liste d'attente sera constituée, selon les critères suivants :

1) Pour les périodes du matin et du soir :

a. Les élèves les plus jeunes seront priorisés.

2) Pour la période de midi :

a. Les élèves les plus jeunes seront priorisés en tenant compte de la distance pour les élèves marcheurs selon la Politique du transport scolaire (OS-TR-01).

S'il y a lieu, la direction de l'école peut prioriser, malgré les critères ci-haut, un élève et l'admettre au service de garde pour des raisons humanitaires ou pour lui éviter un préjudice grave.

Les parents des élèves à qui le service ne sera pas ou plus offert seront avisés minimalement dans un délai de 3 jours ouvrables avant que la décision ne soit applicable.

### **3.4 Inscription aux journées pédagogiques**

L'inscription aux journées pédagogiques se fait via le portail *Mozaïk Parent*. Chaque élève qui fréquentera le service de garde lors de la journée pédagogique devra, au préalable, être inscrit sur ce portail. De plus amples informations sur les journées pédagogiques sont données sur ce portail (délai d'inscription, activités, coût, etc.).

Un élève non inscrit ou inscrit hors délai au service de garde pour une journée pédagogique ne pourra être accepté le matin même.

Les parents ont la responsabilité de s'assurer que leur enfant est bien entré au service de garde. En début de journée, les présences seront prises. En cas d'absence, les parents seront contactés vers 8h00 pour signaler l'absence d'un élève qui était inscrit à cette journée et vers 8h30 pour ceux qui demeurent à l'école. Dès que l'enfant est inscrit, les frais applicables seront facturés, peu importe si l'élève est présent ou non.

#### **3.4.1 Inscriptions aux activités spéciales et sorties lors des journées pédagogiques**

Lors d'une journée pédagogique, le service de garde pourra offrir des activités spéciales et sorties impliquant des coûts supplémentaires.

Deux options s'offriront aux parents :

- Inscrire l'élève à l'activité spéciale ou à la sortie en payant des frais supplémentaires;

- Inscrire l'élève aux activités régulières du service de garde sans payer des frais supplémentaires.

Les parents devront indiquer leur choix dans le délai indiqué sur le formulaire d'inscription.

### **A. Activité spéciale ou sortie**

L'inscription à l'activité spéciale ou à la sortie se déroule suivant le principe « premier arrivé, premier servi », jusqu'à l'atteinte du nombre maximal de participants ou de la date limite d'inscription, suivant la première éventualité.

Un nombre minimum d'élèves peut être requis pour que l'activité spéciale ou la sortie ait lieu.

La remise du formulaire d'inscription à l'activité spéciale ou à la sortie constitue un engagement des parents à payer les frais supplémentaires indiqués, que l'élève soit présent ou non.

Pour certaines activités spéciales et sorties, une liste d'attente pourra être constituée. Advenant l'annulation d'une inscription la journée même de la tenue de l'activité spéciale ou de la sortie, les parents des élèves inscrits sur cette liste seront contactés pour leur offrir la place devenue disponible, suivant le principe « premier arrivé, premier servi ». Le remplacement de l'élève absent n'est cependant pas automatique. Une évaluation au cas par cas sera faite.

Les parents qui ont des comptes en souffrance ne peuvent inscrire leur enfant à une activité ou une sortie impliquant un coût supplémentaire au tarif de base afin de ne pas augmenter leur dette.

### **B. Activité régulière**

La fréquentation du service de garde à l'école lorsqu'une activité spéciale ou une sortie est organisée demeure possible. Aucuns frais supplémentaires autres que ceux relatifs à la fréquentation du service de garde lors d'une journée pédagogique ne seront alors exigés.

## **4. TYPES DE FRÉQUENTATION**

### **4.1 Lors des journées de classe**

Deux types de fréquentation sont possibles. L'horaire peut être établi en fonction de journées fixes ou variables, mais doit être récurrent (minimalement une journée par semaine ou, lors de situation de garde partagée uniquement, une journée par deux semaines). Le type de fréquentation est déterminé lors de l'inscription de l'élève au service de garde.

Si les journées de fréquentation sont différentes d'une semaine à l'autre (tout en étant toujours le même nombre de journées par semaine), le parent doit aviser le service de garde des journées de fréquentation minimalement 2 jours à l'avance.

#### **4.1.1 Fréquentation régulière**

Concerne l'élève inscrit au service de garde à raison de deux périodes ou plus par jour parmi les périodes habituelles (avant les classes, le midi et après les classes).

Note : **Conformément à la Politique sur le transport scolaire (OS-TR-01)**, un élève inscrit cinq (5) matins ou cinq (5) soirs n'a pas accès au transport scolaire pendant les périodes où il est inscrit au service de garde.

#### **4.1.2 Fréquentation sporadique**

Concerne l'élève qui est inscrit au service de garde à une seule période par jour parmi les périodes habituelles (avant les classes, le midi et après les classes).

#### **4.1.3 Fréquentation de dépannage**

**La fréquentation de dépannage, pour répondre à un besoin ponctuel et non récurrent de garde d'un parent, n'est pas offerte dans les services de garde du centre de services scolaire lors des jours de classe.**

### **4.2 Lors des journées pédagogiques**

Le parent doit inscrire l'élève au service de garde pour les journées pédagogiques et procéder à l'intérieur du délai prévu à la section 3.4 des présentes règles de fonctionnement.

## **5. MODIFICATION DU TYPE DE FRÉQUENTATION**

En cours d'année, les parents peuvent demander la modification du type de fréquentation. Un maximum de trois (3) modifications est autorisé durant une année scolaire.

L'ajout ou le retrait de période de fréquentation constitue un changement de type de fréquentation.

Un changement aux jours de fréquentation, sans qu'il y ait de changement aux nombres de périodes, ne constitue pas une modification du type de fréquentation.

Pour ce faire, ils avisent, par écrit avec le formulaire prévu à cet effet, le service de garde au moins deux semaines avant le début du nouveau type de fréquentation souhaité, en le transmettant par courriel à l'adresse suivante [sdg.mst@cdssmi.qc.ca](mailto:sdg.mst@cdssmi.qc.ca). À défaut de transmettre la modification écrite dans le délai prévu, l'enfant ne pourra fréquenter le service de garde selon le nouveau type de fréquentation ou le parent devra assumer deux semaines de frais de garde selon la fréquentation précédente.

Aucune modification ne sera apportée à la suite d'une demande verbale.

Si l'élève fréquente deux services de garde, la demande de modification est traitée par le service de garde auquel l'enfant est inscrit. Ce dernier verra à aviser l'autre service de garde de la modification ayant été apportée.

Les vacances ne constituent pas une modification du type de fréquentation de l'élève.

## **6. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE**

Le service de garde ouvre ses portes de la première journée de classe jusqu'à la dernière journée de classe à compter de 6h45, à 17h45, pour une amplitude maximale de 5 h, au cours des plages horaires suivantes :

- Matin : 6h45 à 8h25
- Dîner : 12h00 à 13h15
- Après-midi : 15h40 à 17h45

Il est également ouvert lors des journées pédagogiques qui surviennent entre le premier et le dernier jour de classe, selon le même horaire, soit :

- Journée pédagogique : 6h45 à 17h45

Le service de garde est fermé durant les jours fériés, la période de congé des Fêtes, la semaine de relâche et la période estivale.

## 7. ARRIVÉE ET DÉPART

### 7.1 Arrivée

Avant d'y laisser leur enfant, les parents doivent s'assurer que le service de garde est ouvert.

L'élève se présente au service de garde en passant par l'entrée principale de l'école, à moins qu'il arrive après 8h25, auquel cas il reste sur la cour de l'école avec les membres du personnel de l'école.

Dès son arrivée, l'élève signale sa présence à l'éducatrice qui note son heure d'arrivée.

Dans les meilleurs délais, les parents informent le service de garde de toute absence en transmettant un courriel à l'adresse suivante : **sdg.mst@cssmi.qc.ca**. Les parents avisent également l'école de l'absence de l'élève selon la procédure applicable.

### 7.2 Départ

Lorsqu'ils viennent chercher leur enfant, les parents se rendent au service de garde, en évitant de circuler aux autres endroits de l'école. Ils apposent leurs initiales ou signent le registre de départ et indiquent l'heure avant de partir.

La présentation d'une pièce d'identité valide, émise par le gouvernement et avec photo, peut être exigée pour valider l'identité d'une personne. Une autorisation écrite des parents est obligatoire pour permettre à l'élève de :

1. Quitter à pied le service de garde en l'absence d'une personne autorisée;
2. Partir en autobus plutôt que d'aller au service de garde;
3. Partir avec une tierce personne autre que les personnes autorisées lors de l'inscription.

L'autorisation écrite est transmise au service de garde, avec le formulaire prévu à cet effet ou par courriel, à l'adresse suivante : **sdg.mst@cssmi.qc.ca**. Aucune autorisation laissée sur la boîte vocale ni aucune autorisation verbale ne sera acceptée.

Pour un changement ponctuel lors du départ, un courriel doit être envoyé à l'enseignante, à la secrétaire et à l'adresse courriel suivante **sdg.mst@cssmi.qc.ca**.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, le service de garde traite toute demande de modification relative au service offert à la fin des classes lorsque la demande écrite lui parvient avant 14h le jour même. Après ce délai, le service de garde ne peut garantir le traitement de la demande. Les parents sont responsables d'aviser leur enfant, avant son arrivée à l'école, de la planification du départ.

### 7.3 Frais de retard

Les parents doivent respecter les heures d'ouverture du service de garde.

En fin de journée, des frais de **10\$ par famille**, pour chaque tranche de 15 minutes de retard complètes ou partielles seront portés au compte.

Les frais sont calculés en fonction de l'heure du départ des parents avec leur enfant. Le montant de celui-ci figurera sur la prochaine facture.

En aucun cas, le service de garde ne gèrera les départs en taxi ou ne coordonnera les activités personnelles de l'élève (cours de danse, de théâtre, de karaté, etc.).

Après trois retards, la direction communiquera avec les parents afin de s'assurer que des moyens sont mis en place pour remédier à la situation.

## 8. SUSPENSION DES COURS ET FERMETURE DE L'ÉCOLE

S'il y a **suspension des cours**, le service de garde sera ouvert, mais :

- La journée sera considérée comme une journée pédagogique;
- Aucun transport scolaire ne sera offert;
- Le service de cafétéria sera fermé, l'élève doit par conséquent apporter son repas ainsi que ses collations;
- Le tarif et l'horaire applicables aux journées pédagogiques s'appliqueront;
- Les parents devront confirmer la présence de leur enfant avant 9 h le matin même OU Si le parent vient reconduire son enfant après 9h, il doit accompagner son enfant à l'intérieur afin de s'assurer que le service de garde est en mesure de l'accueillir.

S'il y a **fermeture de l'école**, le service de garde sera fermé et aucuns frais ne seront facturés.

Les parents peuvent consulter le site web du Centre de services scolaire ([www.cssmi.qc.ca](http://www.cssmi.qc.ca)) ou le site de l'école à compter de 6 h le matin même pour déterminer si le service de garde est fermé.

## 9. FIN DE CONTRAT

Les parents peuvent mettre fin au contrat de service de garde.

Pour ce faire, les parents doivent transmettre un préavis écrit avec le formulaire prévu à cet effet, par courriel à l'adresse suivante : **sdg.mst@cssmi.qc.ca**.

Le contrat prend fin deux semaines après la réception de ce préavis. Les frais applicables sont exigibles jusqu'à l'expiration de ce délai.

En cas d'expulsion tel que prévu aux sections 15 et 16 ou pour tout autre motif raisonnable, le service de garde pourra mettre fin au contrat sans autre avis ni délai. La facturation cessera alors à la dernière journée de fréquentation.

## **10. TARIFICATION (consulter la grille tarifaire en annexe)**

La tarification est établie selon le type de fréquentation de l'élève. Elle peut être modifiée au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année ou à tout autre moment selon les directives ministérielles.

Toutes les périodes prévues aux plages horaires de fréquentation sont facturées selon le type de fréquentation, même lorsque l'élève est absent pour maladie, pour vacances ou pour tout autre motif.

### **10.1 Tarification pour le service offert aux élèves qui fréquentent une classe spécialisée, l'école à mandat régional – Des Érables ou en transfert administratif**

Pour les élèves qui fréquentent une classe spécialisée, l'école à mandat régional – Des Érables ou les élèves en transfert administratif qui fréquentent un service de garde distinct de l'école de fréquentation, le service de garde offert pourrait dépasser l'amplitude maximale de 5 h de service, sans frais supplémentaires.

### **10.2 Tarification pour le service offert aux élèves inscrits à un projet pédagogique particulier**

Pour les élèves inscrits à un projet pédagogique particulier qui fréquentent un service de garde distinct de l'école de fréquentation, le service de garde offert pourrait dépasser l'amplitude maximale de 5 h de service. Le cas échéant, des frais supplémentaires seront facturés aux parents pour la période supplémentaire conformément à la réglementation applicable et à la décision du conseil d'établissement.

## 11. FACTURATION

Une facture couvrant une période d'un mois de fréquentation sera remise aux parents par courriel.

## 12. PAIEMENTS

Toute facture remise aux parents doit être payée dès sa réception.

Les titulaires de l'autorité parentale (parents ou tuteurs légaux) sont conjointement et solidairement responsables de payer l'entièreté de toute somme due au service de garde, peu importe si une entente ou un jugement de cour existe entre eux. S'il y a lieu, il appartient au parent effectuant le paiement de réclamer le remboursement à l'autre parent.

Tout paiement fait au service de garde est appliqué au solde le plus ancien.

Le paiement doit être fait :

- Par Internet auprès de votre institution financière; ou
- Par paiement direct ou par chèque;
- En argent comptant, mais uniquement en présence de la technicienne en service de garde, auquel cas le reçu de paiement remis par le service de garde fait preuve du paiement.

Le parent peut faire un paiement en tout temps durant l'année, incluant la période estivale, par Internet.

Le nom de l'élève doit être inscrit sur tout paiement fait au service de garde.

En l'absence de paiement à la date prévue, un premier avis écrit sera transmis aux parents. Les parents auront un délai de 10 jours ouvrables après la remise de cet avis pour effectuer leur paiement.

Il est possible que ce retard soit le fait d'un simple oubli, auquel cas votre collaboration serait grandement appréciée, mais si tel n'est pas le cas et que vous éprouviez certaines difficultés, vous pouvez nous contacter afin que nous puissions prendre certains arrangements, le tout afin de régulariser la situation.

Si leur paiement n'est pas effectué à l'expiration de ce délai, un deuxième avis écrit sera transmis aux parents. Ceux-ci auront un délai de 10 jours ouvrables après la remise de cet avis pour effectuer leur paiement.

Après cette étape, si le solde n'est pas entièrement payé, tout compte impayé pourra faire l'objet d'un avis signifié par huissier, être confié à une agence de recouvrement ou, le cas échéant, à un avocat aux fins d'entamer un recours légal de recouvrement. Des intérêts pourraient être exigibles conformément au taux en vigueur, et ce, en plus des frais de perception.

Lorsque des sommes sont dues au service de garde, l'élève ne peut être inscrit à une activité spéciale ou à une sortie pour laquelle des frais supplémentaires sont demandés.

Il peut en outre être suspendu du service de garde jusqu'au paiement complet des sommes dues. Si la situation se répète, d'autres mesures pourront être prises par la direction, ces mesures pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'élève du service de garde.

Tout solde impayé empêche la réinscription de l'élève au service de garde ainsi que l'inscription de ce dernier dans un autre service de garde du centre de services scolaire.

### **13. REÇUS ET RELEVÉS FISCAUX**

Les reçus et relevés fiscaux sont déposés électroniquement sur le portail *Mozaïk Parents* dans le compte de la personne qui a payé les factures au plus tard le 28 février.

Ces reçus et relevés présentent les dépenses admissibles selon les différents paliers de gouvernement. Si les parents ont payé individuellement une ou plusieurs factures, des reçus et relevés distincts seront remis.

La remise du numéro d'assurance sociale (NAS) de la personne qui a payé les factures est obligatoire. Dans le cas où la personne qui paie les factures refuserait de fournir son NAS, elle devra indiquer ce refus dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire d'inscription au service de garde.

Aucun reçu ni relevé ne sera remis à la personne qui n'a pas fourni son NAS ou qui n'a pas signé son refus de le fournir sur le formulaire d'inscription. Une amende pourrait être donnée à cette personne par Revenu Québec.

### **14. RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ**

Le service de garde fait partie intégrante de l'école. Les règles de cette dernière, dont le code de vie, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et les règles de sécurité s'appliquent donc au service de garde. Il en va de même de la gradation des sanctions prévue à ces divers documents.

Conformément aux règles de l'école, à moins de permissions spéciales, les objets personnels appartenant à l'élève, tels que les appareils électroniques et les jouets, doivent rester à la maison. En cas de perte ou de vol, le service de garde n'assumera aucune responsabilité à cet égard.

### **15. SUSPENSION DE L'ÉLÈVE DU SERVICE DE GARDE**

Le service de garde est offert aux conditions de ces règles de fonctionnement et des autres normes qui lui sont applicables.

Advenant le non-respect par les parents ou l'élève des présentes règles de fonctionnement ou du code de vie de l'école, l'élève pourra être temporairement suspendu du service de garde ou, après un avis écrit, expulsé de celui-ci.

Aucuns frais ne seront exigés pour cette période.

### **16. SUSPENSION DE L'ÉLÈVE DE L'ÉCOLE**

Lorsque l'élève est suspendu de l'école, cela entraîne automatiquement et systématiquement la suspension de l'élève du service de garde pour la même période, y compris les journées pédagogiques comprises dans cette période.

Aucuns frais ne seront exigés pour cette période.

### **17. REPAS ET COLLATIONS**

Les repas ainsi que les collations sont fournis par les parents.

Les parents sont responsables de la qualité et de la quantité des aliments qui sont placés dans la boîte à lunch de leur enfant.

L'école respectera le choix des enfants quant à la quantité de nourriture consommée lors des collations et du dîner. Sauf lors de circonstances exceptionnelles, aucun suivi ne sera fait à cet égard auprès des parents.

Il n'y a aucun micro-ondes de disponible.

Pour des raisons d'allergie et de sécurité, conformément au code de vie de l'école, aucun repas et aucune collation pouvant contenir des arachides ou des noix n'est permis.

Un service de cantine est disponible pour les élèves fréquentant le service de garde sur l'heure du dîner (à l'exception des journées pédagogiques). Pour pouvoir l'utiliser, les parents recevront l'information en août à cet effet et pourront aussi communiquer avec la responsable Manon Grondine par courriel au : [cafeteriarayondsoleil@hotmail.com](mailto:cafeteriarayondsoleil@hotmail.com).

## 18. MATIÈRES RÉSIDUELLES (COMPOST, DÉCHETS, RECYCLAGE...)

L'école ainsi que le service de garde adoptent un comportement de consommation responsable et soucieux de la production des matières résiduelles (compost, déchets, recyclage ...).

Les parents sont invités à utiliser, dans la mesure du possible, des contenants réutilisables en plastique.

## 19. MÉDICATION

Une médication peut être administrée par le service de garde, mais uniquement lorsque celle-ci a été prescrite par un professionnel de la santé.

Par conséquent, pour qu'une médication soit administrée à leur enfant, les parents doivent fournir une étiquette de pharmacie officielle sur laquelle ces cinq informations apparaissent :

- Le nom complet de l'élève;
- La date d'expiration du médicament;
- La posologie;
- La durée du traitement;
- Le nom du prescripteur (médecin, pharmacien).

Les parents doivent aussi signer le formulaire d'autorisation disponible sur demande à l'école.

## 20. PÉRIODE D'ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Des périodes d'activités extérieures ont lieu aux moments suivants :

- Matin : 8h00 à 8h25
- Midi : 12h à 12h35 et de 12h40 à 13h15
- Soir : 16h45 à 17h15 et/ou en sous-groupes de 16h à 16h45

Les parents doivent veiller à ce que leur enfant soit convenablement vêtu pour jouer dehors tous les jours.

Malgré ce qui précède, la période d'activités extérieures pourrait être annulée en cas de pluie abondante ou de froid extrême.

## **21. PÉRIODE DE TRAVAUX SCOLAIRES**

Une période de travaux scolaires d'une durée de 30 minutes est offerte aux élèves de 2e année à 6e année, du lundi au mercredi inclusivement, de 7h00 à 7h30.

Cette période ne constitue pas de l'aide aux devoirs. Aucune supervision pédagogique n'est effectuée par les éducatrices.

Les parents demeurent responsables de la supervision des travaux scolaires de leur enfant.

Cette période de travaux scolaires est offerte à tous les élèves qui souhaitent en bénéficier.

## **22. DROIT D'ACCÈS AUX FICHES D'ASSIDUITÉ ET D'INSCRIPTION**

Le parent qui en fait la demande a un droit d'accès à la fiche d'inscription et à la fiche d'assiduité de son enfant ou le droit d'en recevoir une communication écrite ou verbale.

## **23. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'inscription de l'élève est conditionnelle à l'engagement électronique, par le parent, des règles de fonctionnement ayant été établies par le conseil d'établissement.

Les règles de fonctionnement ainsi que l'inscription de l'élève constituent l'engagement contractuel liant le centre de services scolaire et les parents de l'élève.

J'ai pris connaissance des Règles de fonctionnement du service de garde de l'école Marie-Soleil-Tougas et je m'engage à les respecter.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant \_\_\_\_\_

Signature de l'enfant \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



**Veillez retourner cette feuille à l'école si vous procédez à une première inscription.**

**Pour une réinscription, veuillez prendre connaissance des règles de fonctionnement avec votre enfant et utiliser la fiche électronique disponible sur le portail *Mozaiik Parent* pour indiquer votre engagement à les respecter.**

## ANNEXE 1 – TARIFS ET FRAIS ADMISSIBLES POUR RELEVÉS FISCAUX

Frais	Tarifs	Tarification après indexation	Frais admissibles pour relevés fiscaux																															
			Provincial	Fédéral																														
<p>Jour de classe – Fréquentation régulière</p>	<p>Selon le tarif prévu pour chaque période où l'élève est inscrit, mais dont le total ne peut excéder 9,50 \$* par élève, présent ou non.</p> <p><b>Coût réel (par période)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matin (100 min) = 3 , 1 5 \$</li> <li>▪ Midi (75 min) = 3 , 1 5 \$</li> <li>▪ Soir (125 min) = 3 , 5 5 \$</li> </ul> <p>Tarification</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Périodes</th> <th>Nombre de minutes</th> <th>Tarification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>matin+midi</td> <td>175</td> <td>6,30\$</td> </tr> <tr> <td>midi+soir</td> <td>200</td> <td>6,70\$</td> </tr> <tr> <td>matin+soir</td> <td>225</td> <td>6,70\$</td> </tr> <tr> <td>matin+midi+soir</td> <td>300</td> <td>9,50\$</td> </tr> </tbody> </table>	Périodes	Nombre de minutes	Tarification	matin+midi	175	6,30\$	midi+soir	200	6,70\$	matin+soir	225	6,70\$	matin+midi+soir	300	9,50\$	<p>Selon le tarif prévu pour chaque période où l'élève est inscrit, mais dont le total ne peut excéder 9,50 \$* par élève, présent ou non.</p> <p><b>Coût réel (par période)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matin (100 min) = 3,21\$</li> <li>• Midi (75 min) = 3,21\$</li> <li>• Soir (125 min) = 3,62\$</li> </ul> <p>Tarification</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Périodes</th> <th>Nombre de minutes</th> <th>Tarification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>matin+midi</td> <td>175</td> <td>6,42\$</td> </tr> <tr> <td>midi+soir</td> <td>200</td> <td>6,83\$</td> </tr> <tr> <td>matin+soir</td> <td>225</td> <td>6,83\$</td> </tr> <tr> <td>matin+midi+soir</td> <td>300</td> <td>9,70\$</td> </tr> </tbody> </table>	Périodes	Nombre de minutes	Tarification	matin+midi	175	6,42\$	midi+soir	200	6,83\$	matin+soir	225	6,83\$	matin+midi+soir	300	9,70\$	Non	Oui
Périodes	Nombre de minutes	Tarification																																
matin+midi	175	6,30\$																																
midi+soir	200	6,70\$																																
matin+soir	225	6,70\$																																
matin+midi+soir	300	9,50\$																																
Périodes	Nombre de minutes	Tarification																																
matin+midi	175	6,42\$																																
midi+soir	200	6,83\$																																
matin+soir	225	6,83\$																																
matin+midi+soir	300	9,70\$																																
<p>Jour de classe – Fréquentation sporadique</p>	<p>Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et par le conseil d'établissement qui ne peut excéder 3,15 \$* par heure par élève, présent ou non.</p> <p>Périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matin (100 min) = 4 , 7 5 \$</li> <li>▪ Midi (75 min) = 3 , 3 9 \$</li> <li>▪ Soir (125 min) = 5 , 5 7 \$</li> </ul> <p>Le tarif est le même, que l'élève fréquente la période en totalité ou en partie.</p>	<p>Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et par le conseil d'établissement qui ne peut excéder 3,20 \$ par heure par élève, présent ou non.</p> <p>Périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matin (100 min) = 4,82\$</li> <li>▪ Midi (75 min) = 3,99\$</li> <li>▪ Soir (125 min) = 5,66\$</li> </ul> <p>Le tarif est le même, que l'élève fréquente la période en totalité ou en partie.</p>	Oui	Oui																														

Frais	Tarifs	Tarification après indexation	Frais admissibles pour relevés	
			Provincial	Fédéral
Jour de classe pour les élèves inscrits à un projet pédagogique particulier – Frais – Période supplémentaire	Selon le tarif fixé par le conseil d'établissement et qui ne peut excéder 3,15 \$* par heure par élève.  1 heure: 3,15\$	Selon le tarif fixé par le conseil d'établissement et qui ne peut excéder 3,20 \$ par heure par élève.  1 heure: 3,20\$	Oui	Oui
Journée pédagogique	Tarif de base (fréquentation de 10 h) Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et qui ne peut excéder 16,20 \$* par élève inscrit, présent ou non.	Tarif de base (fréquentation de 10 h) Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et qui ne peut excéder 16,55\$ par élève inscrit, présent ou non.	Oui, pour la portion qui excède la contribution max journalière d'un régulier	Oui
Suspension des cours pour cause de force majeure	La journée sera considérée comme une journée pédagogique et le frais maximal de 16,20 \$* sera facturé.	La journée sera considérée comme une journée pédagogique et le frais maximal de 16,55\$ sera facturé.	Oui, pour la portion qui excède la contribution max journalière d'un régulier	Oui
Participation aux activités spéciales ou sorties	Variable selon l'activité spéciale ou la sortie.	Variable selon l'activité spéciale ou la sortie.	Non	Non
Retard	10 \$ par famille pour chaque tranche de 15 minutes complètes ou partielles.	10,55 \$ par famille pour chaque tranche de 15 minutes complètes ou partielles.	Oui	Oui

